



Dossier de presse

10^e anniversaire des billets et des pièces en euros



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME



BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

EUROSYSTEM

Table des matières

Avant-propos	3
Introduction	4
Préparation du passage à l'euro fiduciaire en 2002	5
Le passage à l'euro fiduciaire pays par pays	6
Les billets et pièces en euros au Luxembourg	8
La production des billets, la circulation fiduciaire, les contrefaçons : l'avenir de la monnaie	9
La conception des billets et pièces en euros et les signes de sécurité	10
Les espèces en euros : un symbole	12
10^e anniversaire des billets et pièces en euros	13



Il y a dix ans, le 1^{er} janvier 2002, les billets et les pièces en euros étaient introduits dans douze États membres de l'Union européenne (UE). Il s'agissait d'un défi sans précédent, qui s'est toutefois déroulé dans de très bonnes conditions. En quelques jours seulement, des milliards de billets et de pièces ont été mis en circulation. Cinq autres États membres ont adopté l'euro ces dernières années, portant à dix-sept le nombre d'États membres (comptant 332 millions d'habitants au total) qui utilisent la nouvelle monnaie. L'euro est devenu un symbole de l'Europe, les billets et les pièces faisant partie de notre vie quotidienne.

Les citoyens des pays de la zone euro peuvent être assurés que l'Eurosystème est totalement déterminé à préserver la stabilité des prix à moyen terme, conformément à sa définition d'une inflation inférieure à, mais proche de 2 %. Depuis le lancement de l'euro en 1999, il y a treize ans, le taux d'inflation annuel dans la zone euro a été maintenu, en moyenne, à un niveau proche de 2 %. L'Eurosystème fera tout ce qui est nécessaire pour continuer d'assurer un ancrage solide et fiable de stabilité des prix dans les temps difficiles actuels.

Mario Draghi

Président

Banque centrale européenne



© IMAGO ECONOMICA

Yves Mersch

Gouverneur

Banque centrale du Luxembourg



Introduction

Le présent dossier de presse, élaboré par la BCE et la Banque centrale du Luxembourg, contient des informations relatives au 10^e anniversaire de l'introduction des billets et des pièces en euros. Moyennant l'acceptation, et la signature, d'une clause de non-responsabilité, un nom d'utilisateur et un code d'accès vers un dossier placé sur le site Internet de la BCE seront mis à votre disposition. Vous y trouverez des documents « ouverts » concernant le présent dossier de presse ainsi que des images

haute définition des billets et des pièces en euros, des images de personnes manipulant des espèces et des vidéos présentant la fabrication des billets en euros. La publication de ces documents est autorisée, mais uniquement dans le cadre de rapports sur l'euro. Nous vous demanderons de signer la clause de non-responsabilité afin de garantir l'utilisation adéquate des documents. Il convient, en outre, de respecter les règles relatives à la reproduction des billets en euros¹.

N'hésitez pas à prendre contact avec la BCE ou la Banque centrale du Luxembourg pour obtenir de plus amples informations. Nous serons heureux de vous envoyer des publications sur l'histoire, le rôle et les fonctions de la BCE, sur l'Eurosystème et le Système européen de banques centrales, sur la politique monétaire de l'Eurosystème et sur la surveillance bancaire dans la zone euro et l'UE. Des publications concernant les billets et les pièces en euros et leurs signes de sécurité sont également disponibles².

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Banque centrale européenne

Direction Communication
Division Presse et information
Kaiserstrasse 29
60311 Francfort-sur-le-Main
Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455
Télécopie : +49 69 1344 7401
Courriel : info@ecb.europa.eu
Internet : www.euro.ecb.europa.eu

Banque centrale du Luxembourg

Joris BUYSE
Chef de la section Relations externes et communication
2, boulevard Royal
2983 Luxembourg
Luxembourg

Tél. : +352 4774 4381
Télécopie : +352 4774 4910
Courriel : info@bcl.lu
Internet : www.bcl.lu



¹ Vous trouverez les règles régissant la reproduction des billets en euros sous : <http://www.ecb.europa.eu/euro/html/reproduction.fr.html>.

² Vous pouvez télécharger ou nous demander ces publications sous : <http://www.ecb.europa.eu/euro/html/materials.fr.html>.

Préparation du passage à l'euro fiduciaire en 2002

Le graphisme des billets et des pièces en euros

L'Institut monétaire européen, le prédécesseur de la BCE, a lancé un concours graphique en février 1996. Les projets soumis ont été évalués par un jury d'experts indépendants en mercatique, stylistique et histoire de l'art et ont fait l'objet d'un sondage auprès de la population. S'appuyant sur l'ensemble des résultats, le Conseil de l'Institut monétaire européen a choisi, en décembre 1996, le projet gagnant, une série de graphismes basés sur le thème « Époques et styles en Europe » présentés par Robert Kalina, un graphiste de la Banque nationale d'Autriche, à Vienne. À l'inverse des billets en euros, qui sont identiques dans tous les pays de la zone euro, les pièces ont une face « européenne » et une face « nationale ». Elles comportent des symboles des pays participants et traduisent l'unité de l'UE. C'est Luc Luycx, de la Monnaie royale de Belgique, qui a remporté le concours européen organisé afin de sélectionner les graphismes des faces européennes, qui indiquent tous la valeur de la pièce.

Test et production

En vue du passage à l'euro fiduciaire, en janvier 2002, la collaboration avec des tierces parties a été cruciale, car elle a

permis aux producteurs d'automates acceptant des espèces d'effectuer, dès avant le passage aux nouveaux billets et pièces, des tests au niveau national et de façon centralisée.

La fabrication des billets en euros a débuté en juillet 1999 dans quinze imprimeries à travers l'Union européenne. Grâce à un système commun de gestion de la qualité, tous les billets ont été produits selon une norme identique. Au 1^{er} janvier 2002, un stock initial de 14,9 milliards de coupures - assez pour couvrir une superficie de 15 000 terrains de football - avait été imprimé pour les douze pays que comptait alors la zone euro. Environ 52 milliards de pièces, d'une valeur totale de 15,75 milliards d'euros, avaient en outre été frappées dans seize hôtels des monnaies européens, nécessitant 250 000 tonnes de métal.

La campagne d'information Euro 2002 et le passage à l'euro fiduciaire

Les signes de sécurité des billets doivent être aisément reconnaissables. C'est la raison pour laquelle l'Eurosystème a lancé une vaste « campagne d'information Euro 2002 » en 2001, qui a consisté en des campagnes dans les médias des douze pays de la zone euro³ portant essentiellement sur les billets et les pièces en euros et leurs signes de sécurité. Les citoyens

européens étaient invités à vérifier les billets en utilisant la méthode « toucher-regarder-incliner ». Ce test, développé parallèlement au slogan « l'EURO. NOTRE monnaie » en 2001, a été mentionné dans l'ensemble des activités de communication de l'Eurosystème relatives aux billets en euros.

En dépit de l'ampleur de la tâche, le processus d'introduction des nouveaux billets et pièces s'est déroulé sans heurts, la transition étant achevée dans toute la zone euro fin février 2002. Il s'est agi du plus grand échange monétaire jamais effectué dans le monde, qui a concerné le secteur bancaire, les sociétés de transport de fonds, les commerçants, les sociétés gérant les distributeurs automatiques et, bien sûr, le grand public. Ce succès peut être attribué aux préparatifs méticuleux et à un stade avancé menés par toutes les parties prenantes, y compris les banques commerciales, les fabricants de distributeurs automatiques et les professionnels manipulant régulièrement des espèces, qui ont pu utiliser la nouvelle monnaie sans difficultés dès les premiers jours. L'acceptation de la nouvelle monnaie par le grand public a bien entendu constitué un facteur clé de la réussite.

Le retrait des monnaies nationales a été une opération complexe. Mais, au 1^{er} mars 2002, plus de six milliards de billets et près de trente milliards de pièces avaient été retirés de la circulation.



³ Belgique, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande.

Le passage à l'euro fiduciaire pays par pays : 2002, 2007, 2008, 2009 et 2011

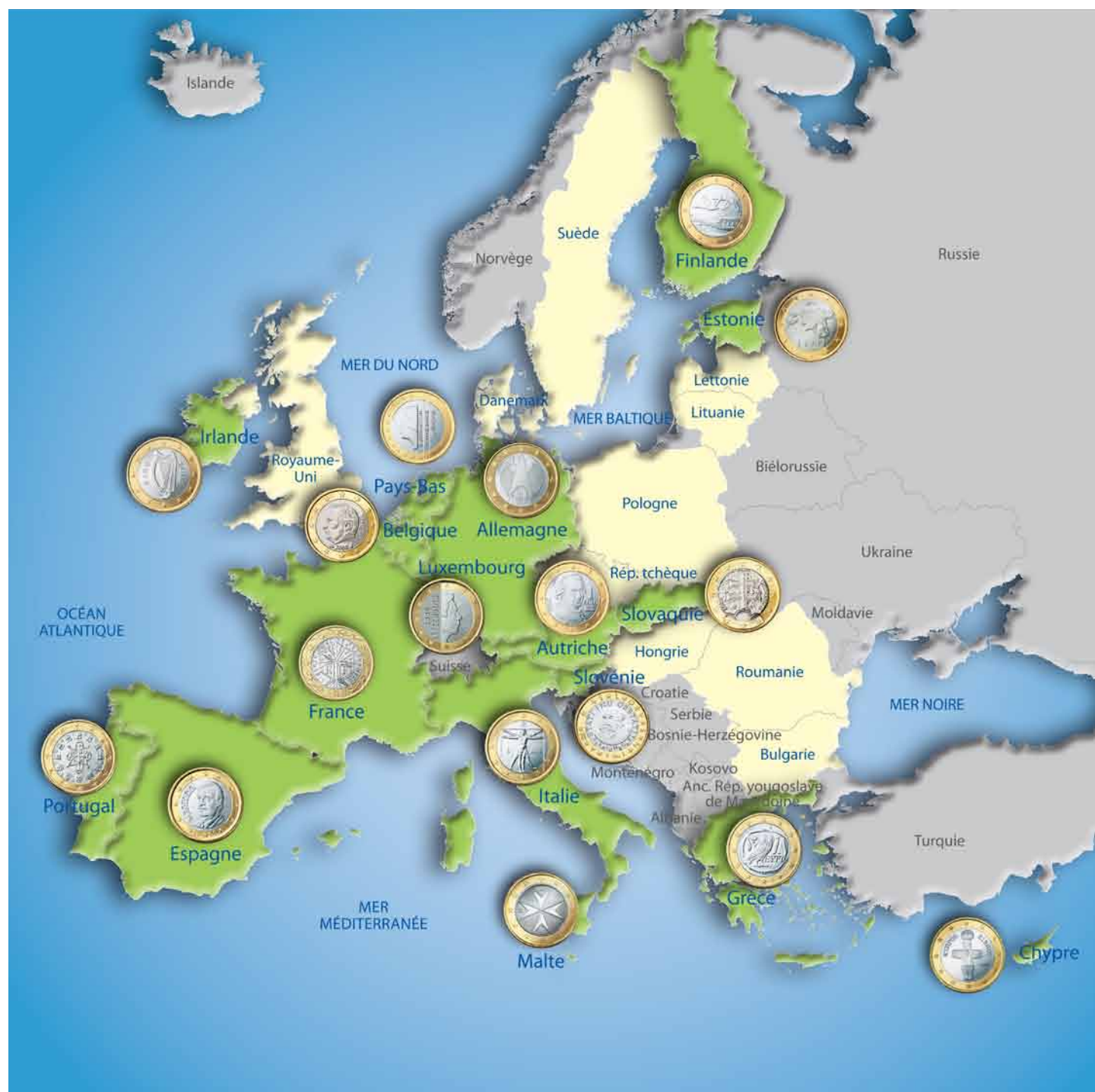
Pays	Introduction des billets et des pièces en euros	Fin du cours légal de l'ancienne monnaie nationale	Échange des billets jusqu'au	Échange des pièces jusqu'au
Belgique	1.1.2002	28.2.2002	illimité	31.12.2004
Allemagne	1.1.2002	28.2.2002	illimité	illimité
Estonie	1.1.2011	14.1.2011	illimité	illimité
Irlande	1.1.2002	9.2.2002	illimité	illimité
Grèce	1.1.2002	28.2.2002	1.3.2012	1.3.2004
Espagne	1.1.2002	28.2.2002	illimité	illimité
France	1.1.2002	17.2.2002	17.2.2012	17.2.2005
Italie	1.1.2002	28.2.2002	28.2.2012	28.2.2012
Chypre	1.1.2008	31.1.2008	31.12.2017	31.12.2009
Luxembourg	1.1.2002	28.2.2002	illimité	31.12.2004
Malte	1.1.2008	31.1.2008	31.1.2018	1.2.2010
Pays-Bas	1.1.2002	28.1.2002	1.1.2032	1.1.2007
Autriche	1.1.2002	28.2.2002	illimité	illimité
Portugal	1.1.2002	28.2.2002	28.2.2022	31.12.2002
Slovénie	1.1.2007	14.1.2007	illimité	31.12.2016
Slovaquie	1.1.2009	16.1.2009	illimité	31.12.2013
Finlande	1.1.2002	28.2.2002	29.2.2012	29.2.2012

Parmi les dix pays ayant adhéré à l'UE en 2004, cinq participent à la zone euro, la Slovaquie depuis 2007, Chypre et Malte depuis 2008, la Slovaquie depuis 2009 et l'Estonie depuis 2011. À ce jour, dix-sept pays ont adopté la monnaie unique.

Tous les pays de l'UE, à l'exception du Danemark et du Royaume-Uni, qui bénéficient d'une clause de non-participation, ont vocation à rejoindre l'union monétaire et à introduire l'euro dès qu'ils rempliront les critères de convergence.

Le passage à l'euro fiduciaire pays par pays : 2002, 2007, 2008, 2009 et 2011

Carte de la zone euro



Les billets et pièces en euros au Luxembourg

L'euro est né en tant qu'unité de compte au Luxembourg le 1^{er} janvier 1999. Pour la plupart des citoyens, il n'est toutefois devenu une véritable monnaie qu'à compter de l'introduction des nouveaux billets et des nouvelles pièces, le 1^{er} janvier 2002.

Pour le lancement de l'euro fiduciaire au Luxembourg, 46 millions de billets et 120 millions de pièces ont été produits. Ces volumes étaient nécessaires pour faire face à la demande initiale et pour constituer les stocks indispensables auprès de la Banque centrale du Luxembourg. Mis bout à bout, ces billets auraient couvert une distance égale à 78 fois la longueur, du nord au sud, du Luxembourg !

Dans le cadre de la préparation à l'introduction de l'euro fiduciaire, la BCE et la Banque centrale du Luxembourg ont conduit, pendant trois mois, une campagne d'information autour de brochures,

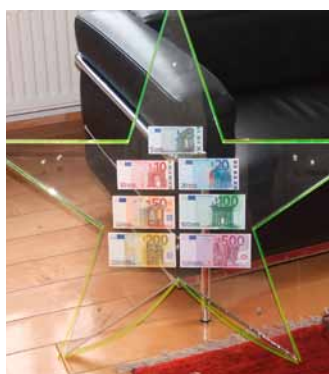
d'annonces dans la presse, de messages télévisés, etc. Plusieurs événements spécifiques, en présence du vice-président de la BCE - M. Christian Noyer - et de représentants du gouvernement luxembourgeois, ont également été organisés à l'occasion du lancement de la nouvelle monnaie.

Un programme de partenariat associant la BCE, la Banque centrale du Luxembourg et des organisations publiques et privées a, en outre, été mis en place afin de fournir en temps voulu des informations sur l'euro. Les banques, les commerçants, les sociétés de transport de fonds et les sociétés gérant les distributeurs automatiques étaient ainsi bien préparés. Tous ces acteurs ont largement contribué au basculement harmonieux vers les nouveaux billets et les nouvelles pièces.

Saviez-vous que les billets et pièces en euros avaient déjà remplacé 53 % des

anciens billets et pièces luxembourgeois le 3 janvier 2002, ce chiffre passant à 70 % le 14 janvier ? Le Luxembourg a ainsi compté parmi les pays où l'euro a été le mieux accepté.

Depuis l'introduction des billets et pièces en euros, en 2002, le Luxembourg a constaté des flux de circulation négatifs des coupures de 10 et 20 euros, ce qui signifie que le nombre de ces deux coupures retournées à la Banque centrale du Luxembourg dépasse le volume de billets de 10 et 20 euros mis en circulation. Cela s'explique par la contribution à la circulation fiduciaire des touristes et des travailleurs frontaliers, qui sont de plus grands utilisateurs de ces coupures, ce qui amène les institutions financières à déposer davantage de ces billets auprès de la Banque centrale du Luxembourg qu'elles n'en retirent.



La production des billets, la circulation fiduciaire, les contrefaçons : l'avenir de la monnaie

La production des billets

L'Eurosystème détermine les volumes de production annuels des billets et les attribue par coupure aux banques centrales nationales (BCN) de la zone euro. Il incombe ainsi à chaque BCN de participer, à hauteur d'une certaine proportion, à la production annuelle requise d'une ou plusieurs coupures. Les BCN produisent leur part de billets en euros à travers leur propre imprimerie ou par externalisation. La BCN chargée de l'émission d'une coupure est désignée par une lettre ou un code pays qui précède le numéro de série. L'impression elle-même, cependant, peut être réalisée dans un autre pays. En 2011, une production totale de 6 milliards de billets en euros, d'une valeur de 171,3 milliards d'euros, a été répartie entre les BCN de la zone euro.

La circulation fiduciaire

Chiffres

À la mi-2011, on dénombrait 14,2 milliards de billets et 95,6 milliards de pièces en circulation, d'une valeur totale de respectivement 847 milliards d'euros et 22,8 milliards d'euros. La coupure de 50 euros représentait la part la plus importante en volume (39,5 %), tandis que la coupure de 500 euros représentait la part la plus importante en valeur (34,3 %), suivie de près par la coupure de 50 euros (33 %).

Les tendances dans l'approvisionnement en billets

En octobre 2008, lors de l'intensification de la crise, le nombre de billets en euros, notamment les grosses coupures, mis en circulation a augmenté considérablement. Ce mois-là, le nombre de grosses coupures

mis en circulation a été trois fois plus élevé qu'en octobre 2007.

Pour mettre en adéquation l'offre et la demande, l'Eurosystème a constitué des stocks logistiques et stratégiques de billets. Les stocks logistiques satisfont à la demande de billets dans des conditions normales, y compris lors des pics saisonniers. Il est fait recours aux stocks stratégiques lorsque la réserve d'une BCN pour une valeur unitaire est épuisée et que l'approvisionnement correspondant ne peut être effectué par une autre BCN.

Les contrefaçons

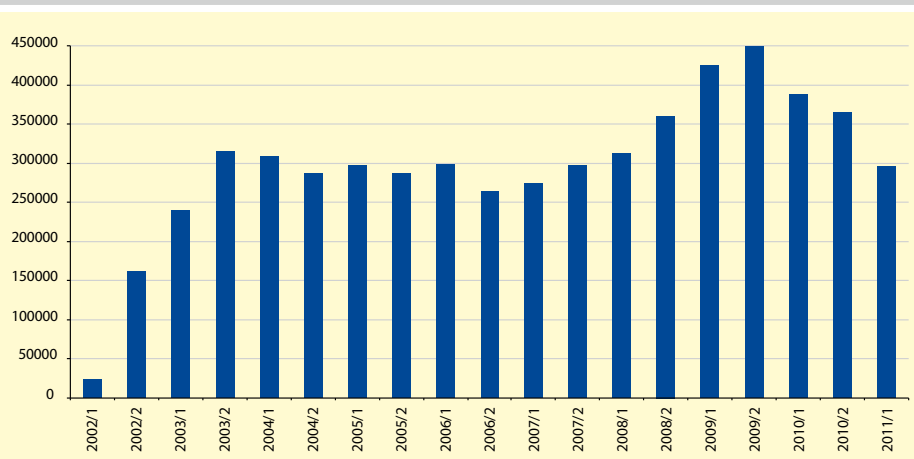
Au premier semestre 2011, un total de 295 553 faux billets en euros a été retiré de la circulation. Au regard du nombre de billets en euros authentiques en circulation au cours de cette période (13,8 milliards de billets en moyenne), la part de contrefaçons demeure extrêmement faible. Les coupures de 50 euros et de 20 euros sont les plus contrefaites. Bien que la confiance en la sécurité de l'euro soit pleinement

justifiée au vu des mesures de lutte contre le faux-monnayage actuellement en vigueur, la BCE recommande au public de rester vigilant en matière de faux billets et d'appliquer la méthode consistant à « toucher, regarder, incliner » présentée sur son site Internet⁴ et de vérifier plusieurs signes de sécurité plutôt qu'un seul.

L'avenir de la monnaie

Même si le nombre de contrefaçons est très limité, l'Eurosystème se doit de garder l'avantage sur les faux-monnayeurs et de rendre les billets en euros encore plus difficiles à contrefaire. C'est pourquoi le Conseil des gouverneurs a autorisé la conception et la mise en circulation d'une deuxième série de billets, qui devraient être introduits progressivement au cours des cinq prochaines années. Les principaux éléments graphiques des billets de la première série seront conservés sur les billets de la nouvelle série. L'Eurosystème informera le grand public en temps voulu de l'introduction des nouveaux billets.

Nombre de faux billets en euros retirés de la circulation entre 2002 et le premier semestre 2011



Source : BCE

⁴ Les billets émis par la Banque centrale du Luxembourg portent le code de la banque centrale du pays les produisant pour le compte du Luxembourg.

⁵ Voir <http://www.ecb.europa.eu/signesdesecurite>.

La conception des billets et pièces en euros et les signes de sécurité

La conception des billets

Au recto des billets en euros, des fenêtres et des portails symbolisent l'esprit d'ouverture et de coopération qui règne en Europe ; les 12 étoiles de l'Union européenne représentent les idéaux que sont l'unité, la solidarité et l'harmonie entre les peuples européens. La signature du président de la BCE est également visible au recto.

Le verso de chaque billet en euros montre une image satellite de l'Europe et un pont qui symbolise l'étroite coopération et la communication entre les peuples européens ainsi qu'entre l'Europe et le reste du monde.

L'Union européenne des aveugles (UEA) a été consultée lors de la phase de conception afin d'optimiser les billets pour les personnes malvoyantes.

Méthode d'authentification des billets en euros : toucher, regarder, incliner

1 TOUCHER



Le toucher du billet

Le papier a une texture ferme et une sonorité craquante.

L'impression en relief
L'encre est plus épaisse à certains endroits du billet.

2 REGARDER



Le filigrane

La valeur du billet et une image floue représentant une fenêtre/un portail apparaissent.



Le fil de sécurité

Une ligne sombre devient visible.

3 INCLINER



L'hologramme

La valeur du billet et le symbole « € » ou une fenêtre/un portail apparaissent.

La bande iridescente

Au verso des billets de 5, 10 et 20 euros apparaît une bande de couleur dorée reproduisant la valeur du billet et le symbole de l'euro (€).

Le nombre à couleur changeante

Sur les billets de 50, 100, 200 et 500 euros, le nombre indiquant la valeur du billet change de couleur, passant du mauve au vert olive ou au marron.



120 x 62 mm



127 x 67 mm



133 x 72 mm



140 x 77 mm



147 x 82 mm



153 x 82 mm



160 x 82 mm



La conception des billets et pièces en euros et les signes de sécurité



Conception des pièces et authentification

Les pièces en euros ont une face européenne, qui montre une carte de l'Europe ainsi que les 12 étoiles représentant l'Union européenne, et une face nationale, sur laquelle figurent des images ou des symboles nationaux. Toutes les pièces en euros ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro.

Les pièces de 1 euro et 2 euros comportent un certain nombre de signes de sécurité, tels que la combinaison de couleurs – argenté et jaune d'or – et les gravures sur la tranche de la pièce de 2 euros, qui varient d'un pays à l'autre. De plus, leur structure, dite « en sandwich », ainsi que leurs propriétés magnétiques spécifiques permettent une utilisation plus sûre dans les distributeurs automatiques.

L'environnement

En tant qu'ensemble institutionnel respectueux de l'environnement, l'Eurosystème entend utiliser avec précaution les ressources naturelles, préserver la qualité de l'environnement et protéger la santé publique lors de la production et de la fourniture de billets en euros. Il est ressorti d'une évaluation menée en 2003 que les effets sur l'environnement durant l'intégralité du cycle de vie des billets en euros équivalent à ceux de la conduite par chaque citoyen européen d'une voiture sur une distance d'un kilomètre ou de l'utilisation d'une ampoule de 60 watts allumée pendant une demi-journée. Afin de renforcer son engagement en faveur de la protection de l'environnement, la BCE a récemment mis en place un système de gestion environnementale pour l'Eurosystème, en coopération avec les imprimeries de billets.

La santé et la sécurité

Des niveaux peu élevés de bactéries courantes sont détectés, habituellement, sur les billets provenant, par exemple, de points de vente de denrées alimentaires. Toutefois, la présence de bactéries est si faible que celles-ci ne peuvent causer aucun symptôme, même mineur. Il est apparu que les pièces sont encore moins sales que les billets et que les cartes de crédit en plastique présentent les mêmes niveaux de bactéries que les espèces.

Avant leur introduction en janvier 2002, les billets en euros ont fait l'objet de tests visant à détecter les risques éventuels de toxicité orale aiguë, d'irritation dermique et de génotoxicité. Les résultats ont prouvé que les billets en euros ne présentent aucun de ces dangers. De surcroît, la BCE a procédé à une évaluation générale des risques sanitaires et de sécurité liés à la fabrication et à l'utilisation des billets en euros. Des analyses approfondies d'échantillons représentatifs, réalisées en laboratoire, n'ont pas conclu à la présence d'un nombre important de substances dangereuses dans les billets en euros ou en ont détecté une très faible concentration, très inférieure aux seuils légaux, applicables par exemple aux produits alimentaires ou aux produits avec lesquels le corps humain est quotidiennement en contact. Pour renforcer son engagement en faveur de la santé et de la sécurité, la BCE, en coopération avec les imprimeries de billets, a récemment mis en œuvre un système de gestion des questions sanitaires et de sécurité pour surveiller ces facteurs au nom de l'Eurosystème.

Les espèces en euros : un symbole

Au fil du temps, l'Union européenne s'est dotée de différents symboles : un drapeau, un hymne (*l'Hymne à la joie*), une devise, la Journée de l'Europe (le 9 mai) et, bien sûr, la monnaie unique. Les billets n'arborent aucun symbole national correspondant à cette vision politique de l'UE. Leur conception a, en fait, été inspirée par des styles architecturaux qui sont représentatifs de sept périodes de l'histoire européenne et dont on trouve des réalisations à travers l'ensemble de l'Europe.

À cet égard, la conception des pièces présente une différence : celles-ci possèdent une face européenne et une face nationale sur laquelle figure un symbole des différents pays. En tant que telles, elles permettent de manière subtile aux citoyens européens de se reconnaître plus facilement dans l'UE, dont leur pays fait partie.

La monnaie unique est le symbole de l'intégration économique et monétaire. Elle facilite les échanges en général et, en particulier, le règlement des biens et

des services à l'étranger. La création de la zone euro au sein d'un continent aussi hétérogène que l'Europe est un accomplissement majeur. Plus de 330 millions de personnes utilisent désormais l'euro.

Depuis dix ans, l'Eurosystème récolte les fruits de l'usage de la monnaie unique, notamment sur le plan de la filière fiduciaire et de l'approvisionnement en billets. À l'avenir, les bénéfices ainsi que les enseignements tirés de cette étroite collaboration continueront de fructifier.



10^e anniversaire des billets et pièces en euros

En 2012, diverses activités sont prévues pour célébrer le dixième anniversaire des billets et des pièces en euros.



Du 1^{er} janvier au 31 mars 2012, une édition spéciale « 10^e anniversaire » du jeu-concours Rallye euro en ligne est organisé pour les enfants de la « génération euro », âgés de 9 à 12 ans et habitant dans l'Union européenne. Les enfants peuvent participer en jouant au

Rallye euro sur www.euro.ecb.eu et en enregistrant leur score. Ils doivent indiquer le code du jeu-concours, « 2012 », et donner une adresse électronique valide.

Les quatre joueurs ayant obtenu les scores les plus élevés seront invités, en mai 2012, à la BCE pour participer à un Rallye euro hors ligne. Ils seront en compétition en vue d'obtenir le titre de champion européen du Rallye euro.

Journée « portes ouvertes » de la BCE

La BCE compte ouvrir ses portes au public au deuxième trimestre 2012. Pour tout savoir sur les billets et pièces en euros, de l'histoire de la monnaie à sa fabrication, les visiteurs pourront se rendre à l'Exposition sur l'euro ou à l'un des ateliers animés par les experts en billets de la BCE.



Si vous ne pouvez pas venir à la Journée « portes ouvertes », sachez qu'une grande Exposition sur l'euro se tiendra à Francfort-sur-le-Main vers la fin de l'année 2012.



Vidéos sur les billets et les pièces en euros

Un court-métrage, disponible en 22 langues européennes, a été réalisé sur la première décennie des billets et pièces en euros. De plus, trois vidéos de 20 secondes décrivant la méthode « toucher, regarder, incliner » destinée à vérifier les signes de sécurité des billets en euros sont disponibles dans ces mêmes langues. Toutes ces vidéos sont disponibles sur le site de la BCE.



